

Image not found or type unknown



Changer d'avocat avant le proces

Par **Raoulsr83**, le **19/12/2019** à **22:19**

Bonjour
Ma fille doit être jugée aux assises des mineurs début février.
Nous envisageons de changer d'avocat.
Y a-t-il un risque à le faire aussi tardivement ?
Cela entraînerait-il forcément un report ?
Ce désir est motivé par le fait que l'on ne sente pas l'actuel avocat avoir les compétences suffisantes.
Par avance merci.
Cdlt